

**AVENANT DE CONVENTION**  
**ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS ET LES**  
**COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ENTRE**

La société EcoDDS,

Société par Actions Simplifiée, au capital de 70 000 euros, dont le siège social est situé 117, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 751 139 940, représentée par son Directeur Général, agréé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales.

Ci-après dénommée « **EcoDDS** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Représentée par Monsieur Thierry KOVACS, Président

Ci-après dénommée **LA COLLECTIVITE**, 200 077 014 (n° Insee pour une Collectivité/n° de Siren pour un EPCI)

**D'AUTRE PART,**

Il a été convenu :

Article 1 :

EcoDDS prend acte le 29 mai 2018, date de notification par email de la demande faite par l'adhérent d'une modification de périmètre à sa convention initiale.

Article 2 :

La modification du périmètre entraîne l'ajout d'une déchetterie définie en annexe pour laquelle l'adhérent s'engage à fournir l'arrêté préfectoral associé avant le démarrage opérationnel.

Article 3 :

Conformément à l'article 1 des conditions générales de la convention initiale, le premier enlèvement des DDS ménagers par EcoDDS ne peut avoir lieu dans un délai inférieur à trente jours à partir de la conclusion de la convention par les parties pour la déchetterie définie en annexe, **sauf disposition autres définies entre les parties**. Ce délai permettant aux parties de réunir les données et documents réglementaires associés à la nouvelle déchetterie.

La prise en compte de l'ajout de la déchetterie notifiée en annexe se fera conformément à ces termes.

Article 4 :

Les autres dispositions des contrats restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, le 19 juin 2018.

Pour EcoDDS,

*11 septembre 2018*

**EcoDDS SAS**  
117 avenue Victor Hugo  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
RCS NANTERRE 751 139 940

Pour la COLLECTIVITE



**Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services**

## ANNEXE

Informations relatives aux déchetteries acceptant les DDS ménagers. Dans le cas où il n'y pas assez de lignes, merci de dupliquer cette annexe.

Adresse ou nom de la déchetterie (1)	Organisation de l'enlèvement des DDS ménagers <i>(si horaires différents selon les jours, merci de faire une ligne distincte)</i>			Acceptation des DDS non ménagers (O/N) ? (4)	Estimation de la quantité maximale de DDS ménagers/an (en tonnes)	Classement installation DC/E/A  (ICPE 2710 ou autres à préciser)
	Contact téléphone (2)	Jours (du lundi au dimanche) (3)	Horaires d'ouverture			
DECHETTERIE D'AMPUIS Rue du stade Verenay 69420 AMPUIS	04 74 59 71 32 <a href="mailto:environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr">environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr</a>	Lundi & samedi  Du mardi au vendredi	8h30-12h & 14h-18h30  14h-18h30	OUI	20	2710 1.b DC

- (1) Adresse complète pour l'accès des transporteurs
- (2) Numéro de téléphone du gardien de la déchetterie, pouvant être communiqué aux transporteurs diligentés par EcoDDS ou à défaut du Service Technique
- (3) Dans le cas où il y a des horaires différents par jour, merci de bien vouloir répéter la ligne
- (4) Préciser (oui/non) si la déchetterie accepte les DDS non ménagers (DDS des artisans ou autres professionnels)